

Délibérations du Conseil

du 28 octobre 2010



1 - Installation de nouveaux conseillers communautaires

À la suite de la démission de Mme Réjane HUYGHE de son mandat de conseiller municipal et de délégué communautaire :

- Evelyne DELOUX, déléguée suppléante devient titulaire et membre de la commission santé social et petite enfance ;
- Alain VITAUZ est installé en tant que délégué suppléant et membre de la commission développement économique.

2 - Finances : budgets supplémentaires

Les budgets supplémentaires du budget général, de la REOM et des zones d'activités ont été adoptés.

3 - Finances : Abattements relatifs à la taxe d'habitation à compter de 2011 (intégralité de la délibération)

À compter de 2011, la communauté qui lève la fiscalité professionnelle unique, percevra l'intégralité de la part de la taxe d'habitation perçue jusqu'en 2010 par le département.

Monsieur Le Président précise que le [II.bis] de l'article 1411 du Code général des impôts stipule que « *les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent décider de fixer eux-mêmes le montant des abattements applicables à la taxe d'habitation. Dans ce cas, la valeur locative moyenne servant de référence pour le calcul des abattements (obligatoires et facultatifs) est la valeur locative moyenne des habitations de l'EPCI. En l'absence de délibération, les abattements applicables sont (le cas échéant) ceux résultant des votes des conseils municipaux, calculés sur la valeur locative moyenne de la commune* ».

La Commission Finances du 28 septembre 2010, étant données les nombreuses différences d'évolution des montants à verser par les contribuables du Nord et du Pas-de-Calais, avait décidé à l'unanimité de la Commission d'attendre la présentation faite par la Direction Générale des Finances Publiques du Nord du 6 octobre 2010 à Lille sur ce thème pour se positionner. Après recueil des informations données lors de cette réunion du 6 octobre 2010, une seconde Commission Finances du 12 octobre 2010 avait décidé de fixer les mêmes taux d'abattements à la taxe d'habitation que ceux appliqués en 2010 par le département du Nord.

Monsieur le Président précise que cette délibération était à prendre par les organes délibérants des EPCI qui ont pour objectif essentiel de ne pas augmenter les montants des cotisations à payer par les contribuables. Ainsi, les simulations actuelles (bases et taux à valeurs constantes) transmises par la Direction Générale des Finances Publiques entraînaient une perte de 140 838 € pour les recettes de la CCFL en 2011 et un gain sur l'ensemble des contribuables du territoire de 26 627 € en 2011.

Or, suite aux différentes demandes des élus locaux relayées par l'Association des Maires de France, s'inquiétant des disparités selon les territoires et des fortes hausses de cotisations qui pourraient en découler et une réponse ministérielle à ce sujet, un courrier du 15 octobre 2010 du Directeur Général des Finances Publiques stipule que « *le Gouvernement a pris le 14 octobre la décision de proposer au Parlement une solution législative permettant de corriger les transferts de fiscalité sur les ménages et les incidences négatives sur les finances locales* ».

Ainsi, « *un mécanisme neutraliserait les effets sur le contribuable du transfert de la part départementale. Corrélativement, les variations de produit fiscal en résultant pour (...) le groupement seraient compensées par un ajustement de la DCRTP et du FNGIR* ».

« *Il n'est donc plus nécessaire que la collectivité aligne le niveau de ses abattements sur celui des abattements du département pour éviter les éventuelles hausses de cotisations de taxe d'habitation* ».

Étant donnés les derniers éléments envoyés par l'Association des Maires de France d'une part, et par le Directeur Général des Finances Publiques, le Conseil Communautaire, après en avoir discuté, décide donc de ne pas « *prendre de délibération pour fixer des abattements tendant à neutraliser les effets du transfert pour le contribuable, puisque c'est un texte législatif qui prévoira cette neutralisation* ».

Néanmoins, en prenant cette délibération, la Communauté de communes Flandre Lys rappelle instamment au Gouvernement qu'il s'est engagé à garantir la neutralité financière de ses réformes, et notamment du transfert de la taxe d'habitation pour notre établissement public selon les éléments repris dans cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (36 voix pour) de ne pas adopter de politique spécifique liée aux abattements de la taxe d'habitation pour 2011 étant donné que le gouvernement s'est engagé à ce qu'un texte législatif permette de corriger les transferts de fiscalité sur les ménages et les incidences négatives sur les finances locales concernant la part de la taxe d'habitation qui sera perçue par les communautés qui lèveront la fiscalité professionnelle unique à partir de 2011.

4 - Finances : Création d'une régie EOLYS

Les élus ont voté la mise en place d'une régie à compter du 1^{er} janvier 2011 afin de proposer la location de 3 salles de réunion sur la base Eolys permettant l'organisation de séminaires, réunions, conférences et colloques et développant ainsi le tourisme d'affaires.

| | | | |
|--|---|--|---|
| Salle Blériot environ 40 m ² | Salle St Exupéry environ 38 m ² | Salle Blériot et St Exupéry environ 78 m ² | Salle Polyvalente environ 160 m ² |
| 55 € | 55 € | 100 € | 150 € |

Les prix donnés sont fixes pour une journée complète quelque soit la durée d'utilisation de la salle. La CCFL propose, si les conditions climatiques le permettent, une découverte d'une heure du site EOLYS. Une caution de 150 € sera demandée pour toute location de salles. Un forfait de nettoyage de 50 € sera facturé si la salle n'est pas rendue propre par les locataires. À noter que le prêt de salle aux associations présentes sur le site (et autres demandes éventuelles) se fera à titre gratuit selon les disponibilités.

5 - Finances : modification du tableau des effectifs

À la suite de la réussite d'un concours par un agent, les élus ont accepté la création d'un poste d'adjoint administratif 1^{er} classe (catégorie C) – filière administrative et la suppression d'un poste d'adjoint administratif 2^e classe (catégorie C) – filière administrative. De plus, afin de pallier au surcroît permanent des missions des services techniques, les élus ont voté la création d'un poste d'adjoint technique 2^e classe (catégorie C) – filière technique.

6 - Finances - Base sud de l'aérodrome

Après un appel à candidature M. DELANNOY est désigné comme représentant de la CCFL pour la CLIS d'Isbergues.

7 - Finances : avenant relatif à la mission AMO et SPS dans le cadre de l'aménagement de la zone sud de l'aérodrome

Les élus ont accepté l'avenant relatif à la mission AMO et SPS dans le cadre de l'aménagement de la zone sud de l'aérodrome d'un montant de 14 214,04 € HT.

8 - Finances : appel d'offres ouvert pour le marché « aménagement de la ZA des Grassières à Lestrem »

Les élus ont voté l'attribution du marché :

- groupe Eiffage pour la voirie et l'assainissement pour un montant de 723 849,42 € HT ;
- TCPA pour les réseaux et l'éclairage pour un montant de 59 397,40 € HT ;
- Bonnet pour les espaces verts et les clôtures pour un montant de 29 497,05 € HT ;

Les élus ont également accepté l'avenant n°1 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre d'un montant de 21 995 € HT.

9 - Finances : appel d'offres ouvert pour le marché « aménagement de la ZA des Pacaux à Merville »

Les élus ont autorisé le Président à lancer et signer appel d'offres ouvert relatif à l'aménagement de la ZA des Pacaux. Le marché sera divisé en 7 tranches. Son montant est estimé à 2 600 000 € :

- tranche ferme : aménagement de la zone est ;
- tranche conditionnelle 1 : aménagement de la zone ouest ;
- tranche conditionnelle 2 : aménagement de la zone sud ;
- tranche conditionnelle 3 : électrification de la zone est ;
- tranche conditionnelle 4 : électrification de la zone ouest ;
- tranche conditionnelle 5 : électrification de la zone sud ;
- tranche conditionnelle 6 : entretien sur 2 ans.

Les élus ont également accepté l'avenant n°1 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre d'un montant de 23 680 € HT.

10 - Finances : Indemnité d'un vice-président et d'un membre du bureau

Par délibération du 13 mai 2008 relative à l'indemnité des élus, il avait été acté une répartition particulière des indemnités pour les élus de Merville. Ces derniers ont souhaité renoncer à cette répartition particulière et le conseil communautaire s'est prononcé en faveur de la répartition de l'enveloppe des indemnités des élus de Merville identique à celle des autres communes.

11 - Développement économique : annulation de la délibération du 8 juin 2009 en faveur de la société Equip'Flandre

Les élus ont choisi d'annuler la délibération du 8 juin 2009 qui attribuait à la société Equip'Flandre une parcelle de 5 706 m² sur la ZA du Grand Chemin au prix de 5 €/m², cette société n'ayant pas donné de nouvelles. Les élus ont également délibéré en faveur de la vente de cette même parcelle à la société Annaloro ou SCI constituée à cet effet, au prix de 5 € net vendeur hors frais de notaire.

12 - Développement économique : ZA du Grand Chemin, vente à M et Mme Delahousse

Les élus ont validé la vente d'une parcelle d'une surface totale de 360 m² afin d'agrandir leur jardin. Cette vente n'aura aucune incidence sur le développement économique de cette zone.

13 - Développement économique : ZA des Grassières, achat de parcelles

Les élus ont autorisé l'achat de 3 parcelles cadastrées AH 225, AH 226 et AH 227 dans le cadre de l'aménagement de ZA des Grassières sur Lestrem au prix de 7 €/m² et l'indemnité d'éviction est fixée à 0,54 €/m².

14 - Développement économique : subvention en faveur de l'AIREME

Les élus ont voté pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 750 € à l'Association Intermédiaire Relais Merville et Environs afin de l'aider à surmonter les impayés des établissements qui ont déposé le bilan.

15 - Développement économique : Demande d'autorisation d'exploiter une unité de production de granulés de polymères végétaux par la S.A Roquette Frères

L'entreprise la S.A Roquette Frères souhaite exploiter une unité de production de granulés de polymères végétaux. L'enquête publique indiquant que le conseil communautaire doit émettre un avis, les élus de la CCFL ont donné un avis favorable à cette exploitation.

16 - Aménagement de l'espace : Désenclavement du territoire, motion en faveur de la réouverture de la ligne ferroviaire Flandre Lys au service des voyageurs

À la suite des délibérations de certaines communes en faveur de la réouverture de la ligne ferroviaire Flandre Lys aux voyageurs, les élus ont choisi de soutenir cette motion par le biais d'une déclaration commune avec la société Roquette pour le développement du transport ferroviaire de fret et de voyageurs en Flandre Lys

17 - Développement durable, environnement et cadre de vie : Fonds d'aide à la maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables

Le budget de 100 000 € alloué aux aides à la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables a été atteint au cours de l'année 2010 et de nombreux dossiers sont restés en attente. Afin de respecter les engagements de la CCFL envers les usagers installant du solaire thermique et/ou photovoltaïque, les élus ont voté un budget supplémentaire de 100 000 €.

L'aide apportée par la CCFL était subordonnée à l'aide du Conseil Régional. Or, depuis le 4 octobre 2010, le Conseil Régional a stoppé son aide au photovoltaïque. Les élus ont donc également choisi d'arrêter l'aide au photovoltaïque au 4 octobre. Les dossiers reçus après cette date seront néanmoins étudiés et les subventions seront payées après validation lors des prochains conseils communautaires.

18 - Développement durable, environnement et cadre de vie : Corridors écologiques

Les élus ont décidé de soutenir l'action de Lestrem Nature dans le projet « la dispersion des espèces végétales dans les paysages du Nord de la France : rôle des fossés en tant que corridors écologiques » mené avec le CNRS, l'université de Rennes avec le partenariat de l'université de Lille. L'aide technique consistera pour la Communauté de Communes Flandre Lys en la mise à disposition de données techniques, la mise à disposition de photos aériennes et l'aide à l'organisation de restitution.

19 - Développement durable, environnement et cadre de vie : Adhésion au SMICTOM des Flandres pour le traitement des déchets ménagers et assimilés

Le Conseil communautaire a voté l'adhésion au Syndicat Mixte Intercommunal des Ordures Ménagères des Flandres uniquement pour le traitement des déchets ménagers et assimilés. Les élus ont également procédé à bulletin secret au vote des représentants de la CCFL au sein du SMICTOM :

| | Titulaires | Suppléants |
|--------------|------------|-------------------------|
| Estaires | M. DUBUS | M. DENOEU |
| Fleurbaix | Mme BOUT | M. COTTIGNY |
| Haverskerque | Mme LAJUS | M. BOUQUET |
| Laventie | | M. DOUEZ M. LEGILLON |

| | Titulaires | Suppléants |
|-----------|-----------------------------|------------|
| La Gorgue | M. BODART | M. MAHIEU |
| Lestrem | M. DELANNOY M. BROUTEELE | |
| Merville | M. LORIDAN | M. PARENT |

20 - Développement durable, environnement et cadre de vie : changement du Pouvoir Adjudicateur pour un marché de collecte des déchets ménagers et assimilés lancé par une autre collectivité territoriale

Étant donnée l'adhésion de la Communauté de communes au SMICTOM uniquement pour le traitement des déchets ménagers et assimilés, la CCFL récupère la collecte à compter de la prochaine date de délibération du SMICTOM sur ce sujet. Les élus ont donc approuvé le transfert du pouvoir adjudicateur pour le lot B intitulé « Collecte en porte à porte des ordures ménagères et assimilés sur le territoire de la CCFL » lancé par le SMICTOM lors du renouvellement des marchés en juillet 2010.

21 - Développement durable, environnement et cadre de vie : Modification du règlement de collecte

Comme la CCFL récupère la collecte à compter de la prochaine date de délibération du SMICTOM sur ce sujet, il est nécessaire de préciser les modalités de collecte des déchets ménagers et assimilés par le biais d'un règlement. Les élus ont accepté le nouveau règlement de collecte.

22 - Développement durable, environnement et cadre de vie : Modification du règlement de la redevance

La trésorerie de Merville a demandé à la CCFL de modifier le règlement de la redevance afin de ne plus comptabiliser les cautions des bacs avec les factures de redevance. Par ailleurs, il était nécessaire de modifier le point 9 concernant l'enlèvement d'encombrants. Les élus ont approuvé ces modifications.

23 - Développement durable, environnement et cadre de vie : Modification du règlement de la mensualisation

Les élus ont voté la modification du règlement de la mensualisation. Désormais le contrat de prélèvement sera annulé après deux rejets de prélèvements pour le même usager.

24 - Développement durable, environnement et cadre de vie : Créances irrécouvrables, budget REOM

À la suite des factures impayées pour la période 2005-2009, le Receveur de la trésorerie de Merville a demandé d'inscrire ces créances en non valeur. Les élus ont approuvé cette demande qui représente 261 factures pour un montant de 16 853,62 €.

25 - Jeunesse et culture : Concours collégiens-citoyens, destination et prestataire, modification du règlement

Les élus ont voté la reconduction du concours collégiens-citoyens 2011 avec pour destination l'Irlande. Les élus ont également approuvé un budget de 775 € par adolescent. Le nombre de lauréats sera défini selon le nombre d'élèves inscrits au concours. Les élus ont également autorisé le Président à procéder au recrutement du personnel nécessaire à l'encadrement du voyage et à faire appel à Monsieur et Madame DESPLECHIN pour corriger l'épreuve écrite du concours.

26 - Jeunesse et culture : Fêtes du patrimoine 2011

Les élus ont voté la participation de la CCFL aux Fêtes du Patrimoine de septembre 2011. Flandre Lys prendra financièrement en charge une animation autour d'un site patrimonial de chaque commune pour un budget maximal de 1 000 € par commune.

27 - Tourisme, sports et loisirs : Subventions aux associations sportives et aides aux sportifs médaillés

Dans le cadre de la politique d'aide aux sportifs et aux associations, les élus ont voté les subventions suivantes :

POUR LE DEPLACEMENT DE SPORTIFS :

- L'association OSTT de Laventie : 119 € dans le cadre de la Coupe de France à Nevers les 5 et 6 juin 2010 ;
- L'association « Boule ferrée Roncquoise » : 383 € dans le cadre du Championnat de France à Dardilly les 17 et 18 juillet 2010.

POUR LEURS RESULTATS :

- Christian VERCRUJYSSE de l'association la « Boule ferrée Roncquoise » : 120 € pour ses résultats aux championnats départemental de Fourmies et régional de Mazingarbe ;
- Gilbert LARUELLE de l'association OSTT de Laventie : 200 € pour ses résultats aux championnats de France simple et double et double mixte ;
- Jean-Claude ASSET de l'association OSTT de Laventie : 130 € pour ses résultats au championnat de France ;
- Alain DEMARET de l'association Squash-licencié individuel de Merville : 160 € pour ses résultats au championnat de France.

Les élus ont également approuvé l'octroi d'une subvention de 800 € à l'association Badminton Club de Lestrem pour l'organisation d'un tournoi national de badminton les 20 et 21 novembre 2010.

28 - Tourisme, sports et loisirs : litige location bateau

À la suite du litige sur la location du bateau Flandre Lys, les élus ont voté le remboursement de 393 € à M. ARANDA qui avait loué le bateau.

29 - Santé, social, petite enfance : EPODE, Action fruits

Les élus ont décidé de réitérer l'action fruits pour l'année scolaire 2010-2011 et pour la petite enfance dans les mêmes conditions que les années précédentes soit :

- prise en charge de l'achat des fruits pour les communes du Pas-de-Calais ;
- prise charge du spectacle de lancement ;
- interventions de la diététicienne Epode Flandre Lys.

30 - Santé, social, petite enfance : EPODE, Appel à projet

Dans le cadre de la politique de soutien aux projets et/ou manifestations promouvant l'équilibre alimentaire et la pratique sportive, les élus ont voté l'octroi de subventions suivantes :

- Parcours du cœur de Lestrem : 174,91 € ;
- Fête de la Tomate, association "des Paysages, des Jardins, des Hommes" : aide logistique et matérielle, intervention du service EPODE, subvention de 400 € ;
- Marché du Mieux Vivre, association "Lestrem Nature": intervention du service EPODE Flandre Lys ;
- École Henri Puchois Laventie : 136 € transport et visite de la pommeraie à Bailleur + intervention en classe de la diététicienne Epode ;
- CSG La Gorgue : projet sur l'équilibre alimentaire accepté en Commission Santé du 29/04/2010, 400 € sur présentation de justificatifs.

31 - Santé, social, petite enfance: RAM, demande de subvention CAF pour l'achat de matériel informatique, audio et tentures ignifugées

Les élus ont accepté l'achat de matériel informatique et de tentures ignifugées pour le relais assistantes maternelles. Les élus ont autorisé le président à solliciter une subvention de la CAF qui, si elle est acceptée, représenterait 40% des dépenses HT.

32 - Développement durable, environnement et cadre de vie : sollicitation d'Eco-Emballages pour la signature d'un soutien financier dans le cadre de la mise en place de Barème E.

Comme la CCFL récupère la collecte en porte à porte des ordures ménagères et assimilés à compter de la prochaine date de délibération du SMICTOM sur ce sujet, les élus ont décidé de solliciter officiellement Eco-Emballages pour la signature d'un partenariat direct et d'un soutien financier dans le cadre de la mise en place de Barème E en janvier 2011.

L'ensemble de délibérations a été voté à l'unanimité des délégués présents (36 voix).